

Adresse d'expédition :
45 Rue Knapen 1030 SCHAERBEEK, Belgique
Rue Knapen 45
1030 SCHAERBEEK
Belgique

Micheline Bevilacqua-Callant
Belgique

Facture FAC/2024/3274

Installation chaudière gaz

Date de la facture :
28/10/2024

Date d'échéance :
07/11/2024

Origine :
SO19904

DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TVA	MONTANT
Acompte	1,000 Pce	5405,07	TVA 6%	5405,07 €

Montant HT	5405,07 €
TVA 6%	324,30 €
Total	5729,37 €

Veuillez utiliser la référence suivante pour votre paiement : **FAC/2024/3274**

Conditions de paiement : 10 jours, l'intervention ne sera organisée qu'après réception de l'acompte ou d'une preuve de paiement.

Conditions de paiement: 40% d'acompte sont à verser avant les travaux. Le solde à la clôture du chantier, ou selon avancement.

Le réseau de chauffage et sanitaire doit être mis à la terre (liaison équipotentielle) conformément aux normes en vigueur. Il appartient au client de s'en assurer auprès son électricien.

Ce document est régi par nos conditions générales de vente, ci-jointes ou disponibles sur simple demande.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le client est supposé pouvoir bénéficier d'un taux de TVA réduit à 6%, mais il est de sa responsabilité de s'en assurer et de réclamer une correction de la facture dans le cas contraire. Conditions légales:

Taux de TVA : En l'absence de contestation par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture, le client

est présumé reconnaître que (1) les travaux sont effectués à un bâtiment d'habitation dont la première occupation a eu lieu au cours d'une année civile qui précède d'au moins dix ans la date de la première facture relative à ces travaux, (2) qu'après l'exécution de ces travaux, l'habitation est utilisée, soit exclusivement, soit à titre principal comme logement privé et (3) que ces travaux sont fournis et facturés à un consommateur final. Si au moins une de ces conditions n'est pas remplie, le taux normal de TVA de 21 % sera applicable et le client endossera, par rapport à ces conditions, la responsabilité quant au paiement de la taxe, des intérêts et des amendes dus.

Date d'intervention: